

Le Burundi refuse de signer une convention sur le contrôle des armes légères

@rib News, 20/11/2010 à 16h00 Source BelgaHuit pays d'Afrique centrale, sur onze concernés, ont signé vendredi à Brazzaville une convention sur le contrôle de la circulation des armes légères et de petit calibre (ALPC), censée aider à réduire la violence dans leur zone en proie à des rébellions et groupes armés. Les signataires sont le Congo, la République démocratique du Congo (RDC), le Gabon, le Tchad, l'Angola, Sao Tomé et Príncipe, la Centrafrique et le Cameroun. En revanche, le Burundi, la Guinée équatoriale et le Rwanda n'y ont pas apposé leur signature, faute d'avoir "les pleins pouvoirs" pour les deux premiers, "pour des raisons internes" pour le dernier.

Cette convention vise aussi le contrôle "des munitions et de toutes pièces et composantes" pouvant servir à fabriquer, réparer ou assembler ces armes, selon le Comité consultatif permanent des Nations unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (Unsc), regroupant les onze Etats concernés. Appelée "Convention de Kinshasa" - parce que le projet a été adopté en avril dans cette ville - le texte a été signé à l'issue d'une réunion de quatre jours de l'Unsc. Le Haut représentant de l'ONU chargé du désarmement, Sergio Duarte, a déclaré que la signature de la convention est "un grand pas en avant dans les efforts d'une paix et d'une sécurité durables" dans une région où, selon une enquête réalisée en 2008 avec le concours de l'ONU, quelque 7 millions d'armes légères et de petit calibre seraient en circulation illégale. La convention pourrait entrer en vigueur en 2011 si elle est ratifiée par six des onze Etats de la région, selon ses promoteurs.